



Étudier au Nouveau-Brunswick — Personnes étudiantes internationales

Ce document a été conçu par les étudiants internationaux membres du Laboratoire IMPACTS. Il a pour but pour servir de **guide** aux **étudiants internationaux admis dans un programme d'études supérieures de l'Université de Sherbrooke** et de faciliter démarches d'immigration vers le Nouveau-Brunswick (Canada). Vous y trouverez les informations pertinentes quant aux documents à fournir, les échéances à prévoir, les sites utiles ainsi que certaines personnes-ressources qui pourront vous soutenir dans le cadre de ce processus complexe.

À noter que si vous venez effectuer un stage, le processus et les documents à fournir peuvent varier. Veuillez contacter les personnes-ressources à la fin de ce document.

Amorcez les démarches d'immigration dès que possible !

Une fois votre lettre d'admission de l'UdeS en main, il est fortement conseillé d'amorcer les démarches pour obtenir les documents d'immigration le plus tôt possible. Pour ce faire, vous aurez besoin des deux documents suivants :

- Le **Certificat d'Acceptation au Québec (CAQ)** – Gouvernement du Québec
- Le **Permis d'Études** – Gouvernement Canadien

Important : vous devez dans un premier temps obtenir votre CAQ afin de pouvoir obtenir, ensuite, votre permis d'études.

Faire la demande du Certificat d'Acceptation au Québec (CAQ)

Informations de l'Université de Sherbrooke sur la demande du CAQ :

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/etudier-a-udes/immigration/documents-immigration>

1. Dans un premier temps, la demande s'effectue en ligne sur le site du [ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration \(MIFI\)](#). Il suffira de fournir les renseignements nécessaires et suivre les indications fournies. Certaines informations exigées peuvent être trouvées sur le site de l'Université de Sherbrooke comme le coût ou la durée des programmes.
2. 48 heures après avoir finalisé cette demande, vous devrez transmettre les documents nécessaires en ligne en utilisant la plateforme [Arrima](#).



3. Les documents à fournir sont les suivants :
 - a. Preuve de ressources financières
 - b. Déclaration, engagements et autorisations (document fourni)
 - c. Lettre d'acceptation de l'Université de Sherbrooke (la date de cette lettre ne doit pas être périmée lors de la demande du CAQ)
 - d. Photocopie du passeport
4. Une fois les pièces justificatives fournies, attendez la réponse du service d'immigration (le **délai de traitement est de 25 jours ouvrables**). Si la demande est acceptée, vous recevrez une « Attestation de délivrance de votre Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) pour études ».
5. Vous pouvez donc commencer votre demande de Permis d'études (dès le dépôt des documents sur la plateforme Arrima pour ne pas perdre de temps).

Faire la demande de permis d'étude

Important : il est fortement conseillé d'avoir déjà obtenu au préalable votre lettre d'acceptation de l'Université de Sherbrooke ainsi que votre CAQ pour être en mesure de compléter la demande de permis d'étude.

1. Sur le site de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), la première étape sera de s'inscrire et de créer [un compte CléGC](#).
2. Vous devrez ensuite aller sur le bas de la page web « Commencer une demande » et cliquer sur « Présenter une demande pour venir au Canada ».
3. Choisissez « Déterminez votre admissibilité » et présentez en ligne une demande : « Visa de visiteur, permis d'études et/ou permis de travail »
4. Répondez aux questions posées et finalisez la demande.
 - a. Indiquez que vous êtes accepté.e dans un établissement d'enseignement supérieur
 - b. Indiquez le Nouveau-Brunswick comme province de destination

Vous devriez donc être admissible pour venir au Canada à titre d'étudiant.

5. Continuez de répondre aux questions.

Vous allez maintenant devoir fournir les documents nécessaires pour faire la demande de votre permis d'études. Vous avez environ 60 jours pour compléter cette demande (si le délai est dépassé, aucune inquiétude, il s'agira seulement de refaire une demande).

Il est fortement conseillé d'avoir déjà obtenu au préalable votre lettre d'acceptation de l'Université de Sherbrooke ainsi que votre CAQ pour être en mesure de compléter la demande de permis d'étude.



Important : Puisque votre lieu d'étude se situe au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick mais que le programme d'étude est offert par l'Université de Sherbrooke basée au Québec (d'où la nécessité d'obtenir un CAQ), il sera nécessaire de déposer le CAQ joint d'une lettre explicative à cet effet dans « Renseignements du client » sous documents optionnels.

- ➔ Une fois les documents déposés et les frais payés, un **déla**i de **plusieurs semaines** (environ 6 à 10) est à compter avant d'obtenir une réponse d'IRCC. Ce délai peut varier dépendamment de la période durant laquelle vous effectuez votre demande, si vous devez ou non fournir vos données biométriques ou passer un examen médical supplémentaire.
- ➔ IRCC communiquera avec vous via leur plateforme web pour vous avertir de la nécessité de fournir ou non de nouveaux justificatifs. Lorsque tout sera correct, vous recevrez une « **Lettre d'introduction** ». **Lisez attentivement cette lettre**. C'est avec ce document que vous pourrez vous présenter à la douane canadienne afin d'obtenir votre permis d'études.

Personnes-ressources

Pour plus d'informations sur le processus d'immigration, veuillez consulter [USherbrooke international](#) ou encore contacter le [Services aux étudiants internationaux](#). Caroline Morin de l'Université de Sherbrooke et est conseillère en immigration pour les étudiants internationaux et consultante réglementée en immigration canadienne. Elle saura vous répondre et vous aider face aux potentielles difficultés rencontrées. Vous pouvez la joindre à l'adresse suivante : Caroline.Morin4@usherbrooke.ca

Pour nous contacter : info@impactslab.com



Mise à jour : 5 mars 2024

